

### Appel à projets 100% Gagnants 2025



#### Préambule

100 % GAGNANTS est un dispositif d'aide, sous forme de subventions, pour accompagner des projets créatifs et innovants portés par les acteurs des Accueils de loisirs sans hébergement, des Structures de l'Animation de la Vie Sociale, des Résidences Habitat Jeunes, des Espaces Jeunes bénéficiant de la PSJ, sur des thèmes choisis par la Caf.

L'objectif est de favoriser l'insertion des jeunes, des ados et des jeunes adultes dans la société.

Ce projet, nécessairement « citoyen », contribue à accompagner les jeunes dans leur implication dans la vie locale et leur cheminement vers l'âge adulte.

La <u>démarche innovante, la créativité ainsi que l'impact sur le territoire</u>, seront des atouts complémentaires dans le choix des projets.

Thèmes 2025

- « Nous sommes tous des écocitoyens »
- « Nous sommes tous des scientifiques »
  - « Nous sommes tous des artistes »

Article 1 : Bénéficiaires

Il s'agit d'un projet de structure pour les jeunes âgés de **12 à 25 ans** qui fréquentent une structure ALSH, un Centre Social, un Espace de Vie Sociale, un RHJ ou d'un Espace Jeunes bénéficiant de la PS Jeunes. Le projet est initié et porté par **au moins 5 jeunes**, ados et/ou adultes. Il est transmis à la Caf par le responsable du projet en charge de sa conduite.

**Article 2 : Conditions** 

La structure est déjà conventionnée par le Service développement territorial de la CAF. Le gestionnaire de l'équipement est responsable du projet 100 % GAGNANTS 2025.

suivante :

Du 12 février 2025 au 5 mars 2025

Article 3 : Délais et durée

Tout dossier déposé en dehors de la période de dépôt, sera renvoyé et non traité

Le projet se construit en amont sur les temps périscolaires, extrascolaires ou extraprofessionnels de l'ALSH, du CS, de l'EVS, du FJT ou de l'EJ.

Le dossier 100 % GAGNANTS doit être déposé, complet, impérativement sur la période

L'action doit être réalisée sur le temps d'ouverture de l'équipement, pendant les vacances scolaires 2025, les mercredis, le weekend, en soirée et en tout état de cause avant le 31 décembre 2025, en privilégiant le temps estival juillet et août 2025.

Article 4 : Caractéristiques

**100 % GAGNANTS** vise à favoriser l'insertion des ados ou jeunes adultes dans la société, à promouvoir et soutenir avec les partenaires, des projets favorisant l'apprentissage, l'autonomie et la responsabilisation d'un groupe dans le domaine social, des loisirs et de la culture.

La participation des jeunes à la conception du projet et à sa mise en œuvre doit être clairement expliquée. De même des actions visant à l'autofinancement d'une partie de l'action seront de nature à prioriser le projet.

Le déroulement de l'action peut avoir lieu en dehors du département mais avoir un retentissement local.



Le gestionnaire doit déposer impérativement, avant la date limite, les éléments suivants :

- Le dossier d'inscription dûment rempli et signé
- Une présentation détaillée du projet (présentation écrite, visuelle, photos, engagements). La présentation devra insister sur la zone géographique concernée, le but, la durée, l'implication de tous, la faisabilité, les soutiens divers, les partenaires, les sponsors, la présence d'accompagnateurs, les critères d'évaluation, un budget prévisionnel précis
- Un Relevé d'identité bancaire

## Article 5 : Modalités gestionnaire

L'objectif écrit (obligatoire) dans la demande de financement explique le choix du thème, le descriptif de l'action et l'enjeu recherché (10 lignes maxi)

Les participants ayant inspiré le projet sont mentionnés et cosignataires de la demande. La liste nominative des enfants, porteurs, participants actifs ou occasionnels, sera jointe au rapport de fonctionnement.

#### Pour l'envoi:

Les formats devront être adaptés à une bonne lecture de la présentation.

Le dossier de candidature est envoyé exclusivement par mail en format PDF à l'adresse : <u>afc.sdt@caf11.caf.fr</u>

En objet du mail, sera indiqué « **100% Gagnants 2025** + le nom de l'équipement » Aucun envoi papier ne sera enregistré.

#### Article 6: Modalités d'étude du dossier

Les candidatures sont validées par la commission dédiée qui est souveraine dans ses décisions.

Une notification vous sera adressée dès validation de votre candidature.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié

## Article 7 : Forme de l'aide

Il s'agit d'une subvention attribuée au gestionnaire en lien avec l'équipement candidat à cet appel à projet.

Le montant de l'aide **100 % GAGNANTS** est versée sous forme **d'acompte de 70%.** Le solde sera versé dès la validation du bilan qualitatif et financier au 31 mars 2026. Ce bilan en format dématérialisé sera adressé à <u>afc.sdt@caf11.caf.fr</u>, en indiquant dans l'objet « Bilan 100% Gagnants 2025 + le nom de l'équipement »

L'aide pourra être revue à la baisse si l'action et le budget ne sont pas exécutés à hauteur du prévisionnel.

L'aide est rétribuée dans la limite des fonds disponibles

## Article 8 : Montant de l'aide

Le montant est plafonné à **3 000 €.** Aucune demande de subvention inférieure à 1000 euros sera examinée et tout dossier incomplet sera retourné au porteur de projet

Le montant est plafonné à **80** % des dépenses totales engagées pour l'opération – hors valorisation du personnel encadrant



Les critères de validation pour l'attribution de l'enveloppe 100 % GAGNANTS porteront sur la qualité du projet, le réalisme du projet, l'originalité du projet, l'impact du projet. L'implication des jeunes est un critère fort de sélection des projets. Qualité du projet présenté : Préparation et élaboration du projet (forme) Respect de la commande (complétude, date, renseignements) Qualité des documents et pièces fournies Clarté des explications et du descriptif Place des jeunes dans le projet Réalisme du projet Faisabilité et réalisation envisagée de l'idée Nombre et participation active des candidats inscrits Article 9 : Critères de Idée fédératrice impliquant d'autres personnes validation Compétences et motivations pour mener à terme le projet Pertinence du budget prévisionnel présenté Originalité du projet présenté Originalité de l'idée soutenue Autonomie et responsabilisation du groupe Insertion des jeunes et leur implication à promouvoir l'action Innovation des actions pour mener au but le projet Impact du projet Visibilité du montage Transparence des étapes Qualité des retours et des points de communication prévus Nature des partenariats envisagés

Article 10 : Evaluation et bilan

Le gestionnaire s'engage à établir une **évaluation** à l'issue de l'action sur les critères de validation retenus au plus tard le 31 mars 2026.

L'évaluation qualitative et financière de **100** % **GAGNANTS** peut amener les services de la Caf à ajuster le montant attribué et à réclamer toute ou partie des sommes versées.

Article 11 : Acceptation et données personnelles

Le projet et sa réalisation pourront être utilisés et présentés en public (expositions, film, photos, articles ...) ainsi que sur les supports de la Caf.

Article 12 :
Communication

A l'occasion de l'opération « **100** % **Gagnants** », le gestionnaire s'engage à faire mention du soutien technique et financier de la CAF lors du déroulement de l'action et dans les divers supports édités pour l'occasion, diffusions, réseaux sociaux ... Le gestionnaire doit veiller à faire apparaître **le logo de la CAF.** 

Le programme de communication est obligatoire.

L'organisation d'une « valorisation publique » organisée par le gestionnaire à destination des acteurs, partenaires et parents est souhaitée.

#### Dossier à déposer avant le 6 mars 2025 à minuit à l'adresse :

afc.sdt@caf11.caf.fr

Objet : Projet 100% Gagnant 2025 + nom de l'équipement

✓ <u>Pour toute question sur l'AAP contacter : Marie-Pierre GARCIA</u> marie-pierre.garcia@caf11.caf.fr

## ✓ <u>Pour toute échange relatif au projet, contacter le(a) chargé(e) de</u> conseils et de développement de votre territoire :

- kokou-mawuli.agbavon-ameden@caf11.caf.fr: Grand Narbonne et Sivom Corbières
- carole.boizeau@caf11.caf.fr: CdC Castelnaudary Lauragais Audois, CdC Piège Lauragais Malepère et CdC Montagne Noire
- cedric.dezarnaud@caf11.caf.fr: Carcassonne Agglo, CdC Région Lézignanaise Corbières Minervois
- martin.coll@caf11.caf.fr: CdC du Limouxin, CdC Pyrénées Audoises
- ✓ Pour toute question d'ordre administratif afc.sdt@caf11.caf.fr









100°/0 gradua	ALLOCATIONS FAMILIALES  Caf de l'Aude
Thèmes 2025	<ul> <li>« Nous sommes tous des écocitoyens »</li> <li>« Nous sommes tous des scientifiques »</li> <li>« Nous sommes tous des artistes »</li> </ul>
GESTIONNAIRE	Nom Adresse Code postal / ville Tel: e-mail:
EQUIPEMENT	ALSH
CHOIX DU PROJET	« Nous sommes tous des écocitoyens » □  « Nous sommes tous des scientifiques » □  « Nous sommes tous des artistes » □
PRESENTATION DU PROJET	Localisation précise du projet (ville / quartier/ autre département) :  Durée de l'action :  Date de démarrage :  Date d'achèvement :  Intitulé du projet :  Nom du responsable du projet :  Tél. personne ressource :  e-mail :
DESCRIPTION DU PROJET 2025	Résumé expliquant le choix du thème, le projet succinct, ses étapes et l'enjeu recherché / 10 lignes maxi : (mention obligatoire)



(Vous pouvez joindre un document complémentaire si vous souhaitez apporter plus d'éléments)

BUDGET
PREVISIONNEL DE
L'ACTION 100%
GAGNANT 2025

Dépenses en €	
60 - Achats de matériel, petites fournitures, alimentation	
61 - Sous-traitance, travaux, location, assurance	
62 – Rémunération d'intermédiaires, publicité, transport, formation	
65 – Mise à disposition locaux ou personnel	
66 – Charges financières	
67- Autres charges	
TOTAL DEPENSES	

Recettes en €	
7081 - Participations usagers	
7088 - Produits activités annexes	
(lotos, vente de pâtisseries, lavage de voitures)	
7082 - Sponsor / Privé	
741 - Etat (DDCSPP)	
742 - MSA	
743 - Subventions Conseil départemental	
744 - Commune / CDC/ Agglo	
745 - Subvention CAF 100 % GAGNANTS	
748 - Autres produits	
TOTAL RECETTES	

Les salaires liés à l'activité de l'ALSH/AJSH/CS/FJT/PSJ ne doivent pas être intégrés dans le budget du projet.



SIGNATURES & MENTIONS OBLIGATOIRES	☐ Je certifie exactes les informations contenues dans cette fiche. ☐ Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur 100 % Gagnants 2024
	Le à
	Signatures conjointes du gestionnaire et du responsable du projet (+ tampon) :
	Noms, âges et signatures des porteurs inscrits  (à l'origine du projet):
PIECES JUSTIFICATIVES	☐ Appel à projet dûment complété et signé
	<ul><li>□ Présentation détaillée du projet (cf. Règlement intérieur)</li><li>□ Pièces administratives figurant en annexe</li></ul>
Contacts	Dossier à déposer par mail entre le 12 février et le 5 mars 2025 avant minuit à l'adresse :  afc.sdt@caf11.caf.fr Objet : 100% Gagnant 2025, NOM FOLLIPEMENT
	Objet : 100% Gagnant 2025_NOM EQUIPEMENT  Tout dossier déposé en dehors de la période de dépôt, soit avant le 12 février ou après le 5 mars sera renvoyé et non traité
	✓ Pour toute question sur l'AAP contacter : Marie-Pierre GARCIA marie-pierre.garcia@caf11.caf.fr
	<ul> <li>✓ Pour toute échange relatif au projet, contacter le(a) chargé(e) de conseils et de développement de votre territoire :</li> <li>- Kokou-mawuli.agbavon-ameden@caf11.caf.fr : Grand Narbonne et Sivom Corbières</li> </ul>
	<ul> <li>carole.boizeau@caf11.caf.fr: CdC Castelnaudary Lauragais Audois, CdC Piège</li> <li>Lauragais Malepère et CdC Montagne Noire</li> </ul>
	<ul> <li>cedric.dezarnaud@caf11.caf.fr: Carcassonne Agglo, CdC Région Lézignanaise Corbières Minervois</li> </ul>
	- martin.coll@caf11.caf.fr: CdC du Limouxin, CdC Pyrénées Audoises
	✓ Pour toute question d'ordre administratif afc.sdt@caf11.caf.fr



#### **ANNEXE**

### Liste des pièces justificatives à fournir lors du dépôt de dossier

Collectivités territoriales – Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	1 <sup>ère</sup> demande auprès de la Caf	Si demande financière déjà réalisée auprès de la Caf
Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétence		
	X	
Numéro SIREN / SIRET	Х	Attestation de non-changement
Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale datés et signés (détaillant les champs de compétence)	Х	de situation.  Jointe en annexe
Relevé d'identité bancaire, postal, IBAN ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)		
	X	
Attestation de vigilance URSSAF valide de moins de 6 mois (pour les personnels vacataires)	Х	Х



Associations – Mutuelles - Comité d'entreprise	1 <sup>ère</sup> demande auprès de la Caf	Si demande financière déjà réalisée auprès de la Caf
- Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture et sa publication au Journal officiel des associations et fondations d'entreprises (JOAFE)		
- Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles.	х	Attestation de
- Pour les comités d'entreprises : procès-verbal des dernières élections constitutives		non-changement de situation.
Numero SIREN / SIRET X		Jointe en annexe
Statuts datés et signés	X	Jointe en annexe
Relevé d'identité bancaire, postal, IBAN ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	х	
Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau datée de moins de 12 mois	Х	Х
Compte de résultat et bilan de l'association (ou éléments de bilan) relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1)	X	
Attestation de vigilance URSSAF valide de moins de 6 mois	Х	Х



# ATTESTATION DE NON CHANGEMENT DE SITUATION POUR UNE COLLECTIVITE



Je soussigr	é(e)	
agissant er qualité de		
au sein de		
certifie qu'	I n'y a pas de changement concernant* :	
	e préfectoral portant création d'un SIVU/SIVOM/EPCI/Communauté de compétence	de communes et détaillant le
Nume	ro SIREN/SIRET	
Statu	s uniquement pour les établissements publics	
Relev	é d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'a	aide
Fait à		Signature, qualité du signataire
Le		

En cas de modification de l'un des points ci-dessus, merci de nous transmettre les justificatifs concernés.

\* Cocher les cases



# ATTESTATION DE NON CHANGEMENT DE SITUATION POUR UNE ASSOCIATION



Je so	ussigné(e)		
	ant en té de		
	ein de ociation		
certi	fie qu'il n'y a	a pas de changement concernant* :	
	Récépissé (	de déclaration en Préfecture et sa publication au Jou s d'entreprises (JOAFE)	ırnal officiel des associations et
	Statuts dat	tés et signés	
	Numéro SI	REN/SIRET	
		lentité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénét néficiaire de la cession de créance (loi Dailly),	ficiaire de l'aide,
	Fait à	- <u></u>	Signature
	Le		

En cas de modification de l'un des points ci-dessus, merci de nous transmettre les justificatifs concernés.

\* Cocher les cases



